

Assemblée générale de Tracy Environnement
Salle Jules Ferry à Tracy-le-Mont – vendredi 23 mai 2014, 18h30

Etaient présents :

Olivier Blanc, Sylviane Bonnet, Hubert Bonnet, Jacques-André Boquet, Régis Courtemanche, Marc Descamps, Valérie Descamps, Isabelle Degueille-Bouchez, Bruno Guillemain, Christine Guillemain, Christophe Mopty, Nathalie Notteau, Anne-Cécile Pisciotta, Jack Son, Monique Son, Marie-Thérèse Szuwalsky, Michel Tellier, Marie-José Tellier, Victor Valente, Jean-Jacques Zalay, Claudine Zalay, Pierre Veyssier

Pouvoirs :

Muriel Cardon, Nicolas Cardon, Guy Coppola, Eliane Defossé, Olive Gommé, M.C. Lambert, Pierre-Henri Leclercq, Marie-France Mulet-Lesage,

Le président accueille les participants et les remercie.

Après avoir fait le compte des membres présents, il constate que le quorum statutaire est atteint (22 présents auxquels s'ajoutent les 8 pouvoirs) et que l'assemblée peut délibérer.

Bilan moral et perspectives

A. Le point sur la décharge :

Après l'audience au T.A d'Amiens, le 21 janvier 2014, il ne nous restait plus beaucoup d'espoir, et le jugement du 4 février est venu confirmer nos craintes.

Nous avons cependant fait appel de ce jugement, auprès de la cour de Douai, le 17 avril.

Motifs invoqués :

Insuffisance de l'étude d'impact (dossier soumis à enquête publique en 2004) : risques très importants pour nos ressources en eau, présence d'espèces protégées, insuffisance des caractéristiques techniques de la digue, trafic routier intense.

Compte-tenu des délais de procédure, nous estimons à 2 années le temps qu'il faudra pour obtenir une décision. Pendant ce laps de temps il est vraisemblable que la décharge sera déjà largement utilisée. Il était néanmoins indispensable de montrer que nous ne lâchons pas la partie. D'autant que cette démarche ne nous engage dans aucun frais financier.

Aujourd'hui nos actions « décharges » se placent essentiellement sur deux plans :

a) Veilles :

Sur le plan formel, comme association locale de protection de l'environnement, nous faisons partie de la Commission de Suivi des Sites et nous avons assisté à celles des 18 06 et 18 12 2013

Suite à la demande de modification déposée par l'entreprise Gurdebeke, aux fins de placer les bassins de lixiviats en aval de la digue, la DREAL a considéré, après expertise, que ce projet ne constitue pas une modification substantielle et va proposer la prise d'un arrêté sans nouvelle enquête publique. Cette administration considère que les mesures proposées vont dans un sens d'amélioration de la protection de l'environnement et qu'en conséquence il n'y a pas lieu de prolonger la procédure.

En ce 23 mai, à notre connaissance, le CODERST (Le Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologique) n'a pas encore été appelé à donner son avis et l'arrêté modificatif n'a pas été pris. Si les travaux d'aménagement se poursuivent sur le site, en revanche celui-ci ne peut pas accueillir d'ordures, tant que le préfet ne l'a pas autorisé.

Nous avons demandé :

. qu'une analyse de la qualité de l'eau du rû de Bernanval soit réalisée, préalablement à la mise en route de la décharge, de façon à connaître l'état de cette ressource au temps 0, afin de pouvoir comparer avec une période ultérieure, en particulier en cas de pollution.

. à Monsieur Gurdebeke si le fait que le biogaz, généré par la décharge et collecté par un réseau de drains, soit utilisé pour déshydrater les lixiviats va minorer le taux de la TGAP qu'il doit payer (ce qui est prévu par la loi, en cas de « valorisation énergétique du biogaz »). Réponse positive.

A noter que la commune de Moulin-sous-Touvent envisage d'instaurer une taxe spécifique à son profit, ce qui ne manquera pas d'avoir un impact sur les prix pratiqués par l'entreprise Gurdebeke.

Cette dernière ne procède-t-elle plus à aucun enfouissement sur l'ancien site ?

Afin de le vérifier, il est proposé qu'une prochaine CSS se déplace sur les lieux.

Veille informelle

Il est proposé qu'un groupe soit constitué pour faire, périodiquement le tour des deux décharges, celle qui est fermée et la nouvelle, afin de surveiller ce qui s'y passe et d'alerter sur toute anomalie éventuelle. Nicole Prévot veut bien se charger de constituer ce groupe.

Une telle démarche présente un intérêt réel. Preuve en est les photos présentées ce jour qui montrent les dégâts infligés au site par les pluies diluviennes du jour précédent.



A noter également un déboisement important aux abords du site, à proximité immédiate de la décharge, et à côté d'un nouveau piézomètre vraisemblablement mis en place en liaison avec celle-ci.



b) Quel avenir économique pour l'entreprise Gurdebeke ?

L'entreprise se retrouve face à de gros concurrents, tels le SMVO, sans parler des Suez, Sita et autres Vinci. La communauté de communes d'Attichy ayant décidé en 2013 de rejoindre le SMVO, ce sont plusieurs milliers de tonnes de déchets qui échappent ainsi à la gestion Gurdebeke. Seule, dans un petit secteur de l'est du département, la CC2V, dirigée par Monsieur Carvalho, continue à passer par cet entrepreneur indépendant. Encore faut-il remarquer que cette structure, face aux coûts de gestion croissants, fait de gros efforts afin de réduire les volumes d'ordures.

Il semblerait qu'aujourd'hui l'entreprise vise prioritairement le marché des déchets d'entreprises plutôt que celui des déchets ménagers.

c) Nos déchets et le SMVO :

Tri sélectif : dès que Eco-Emballage aura donné son aval nous pourrons mettre la quasi totalité de nos plastiques dans la poubelle jaune

Le marché d'exploitation de la déchetterie d'Attichy s'achève en fin d'année, mais le SMVO n'a pas encore pris de décision quant à la forme de l'exploitation ultérieure : nouveau marché ou régie

Recyclerie : nous souhaiterions qu'une recyclerie s'implante sur notre secteur. A défaut le SMVO pourrait créer un coin « recyclerie », au sein de la déchetterie d'Attichy, et rattacher celui-ci à la recyclerie de Margny-les-Compiègne, à moins qu'une association locale ou une collectivité souhaite intervenir dans le projet auquel cas le SMVO apporterait une aide financière.

d) Lettre ouverte à Monsieur Gurdebeke, suite au jugement du tribunal administratif
Celle-ci a soulevé peu de réactions, si ce n'est un article dans Oise Hebdo

e) Les Bugranes

Leur action a été déterminante dans le changement intervenu dans la gestion de nos déchets (adhésion de la 3CA au SMVO). L'une de leur dernière intervention « publique » fut le dépôt de fleurs jaunes (jaune bugrane) à la Butte aux Zouaves, à l'occasion de la manifestation annuelle organisée par les associations patriotiques le dimanche 6 avril 2014.

B. Actions diverses

a) Jour de l'Environnement : 27 octobre 2013

Programme habituel de ramassage de déchets en forêt, plantation d'arbustes fruitiers dans des espaces publics (en association avec Tracy 3V, de Tracy le Val et l'ASEC de Carlepont), et pressage de pommes. A noter que la réouverture de chemins forestiers en liaison avec l'ONF n'a fait l'objet d'aucun témoignage de gratitude de la part de cette administration et qu'en conséquence nous n'envisageons pas de réitérer l'expérience.

En octobre prochain (le 19), le travail collectif proposé pourrait consister en la réhabilitation d'une fraction de l'un des nombreux chemins du réseau communal, en accord et collaboration avec la mairie de TLM. En outre, la veille, le 18, les particuliers souhaitant faire connaître une action concrète qu'ils ont mis en œuvre (panneaux solaires, chauffage au bois performant) en matière d'utilisation d'énergies renouvelables pourraient le faire sous forme de « portes ouvertes ».

b) Elections municipales mars 2014

Nous avons fait connaître nos souhaits à l'unique liste qui se présentait :

Faire effectuer un bilan de consommation énergétique de l'ensemble des bâtiments et installations communales, et engager un programme d'économies : passage aux leds (candélabres et éclairages divers), isolation, formation et sensibilisation du personnel communal, etc.

Organiser des groupements de commande en énergie (bois, mazout, etc.)

Créer une zone de jardins partagés

Favoriser l'usage de produits locaux, bios de préférence, à la cantine

Développer le tourisme de proximité

Modifier le PLU pour simplifier les procédures de construction et/ou de réhabilitation, favoriser les constructions bois, l'usage d'énergies renouvelables

Actions visant à réduire la quantité d'ordures (compostage, tri amélioré, prévention)

c) Participation à la commission municipale « embellir et aménager »

Bruno Guillemain s'est proposé pour faire partie de celle-ci

d) Nous avons interpellé la municipalité sur plusieurs points :

Eclairages extérieurs de la maison Bernard : ceux-ci fonctionnent fréquemment en plein jour.

Réponse du maire : la demande a déjà été faite, elle sera réitérée.

Le circuit 14-18 : son entretien relève t-il de la responsabilité de la commune ou de la communauté de communes ? Par ailleurs, à Bernanval, un propriétaire riverain entasse, peu à peu, des déchets d'entreprise. La commune a t-elle engagée une procédure ?

Réponse du maire : une mise en demeure a été adressé à celui-ci.

Antenne-relais : une campagne de mesures de l'intensité des ondes devrait être entreprise dans le courant de l'année.

e) Autres sujets de discussion ou d'intervention :

La carrière de la Maison du Garde fait l'objet de travaux de rénovation et de mise en sécurité, qui devraient permettre une ouverture au public régulière, en particulier dans le cadre de manifestations diverses : spectacles, fêtes, commémorations.

Le tourisme de proximité se développe peu à peu, nous manquons encore de chambres d'hôtes ou autres gîtes, avis est fait aux volontaires.

De même le patrimoine brossier, que met en valeur l'AMBO, aura besoin, dans un délai de 4 ans, d'un lieu plus durable, peut-être sur le site historique « Commelin » ? Il est d'ores et déjà prévu une ouverture au public une fois par mois, dans les lieux actuels.

Patrimoine forestier : notre forêt fait-elle l'objet de coupes trop intensives ou l'action de l'ONF se place t-elle dans une perspective d'exploitation « normale ». Il est difficile de trancher en l'absence d'arguments techniques. Un débat spécifique devrait être lancé, afin de se faire une idée plus précise, car il s'agit d'une affaire complexe.

L'association va solliciter plusieurs agréments, dont celui de l'éducation nationale afin de pouvoir intervenir de façon officielle dans des classes, comme nous l'avons fait précédemment à plusieurs reprises de façon informelle.

Enfin nous avons le projet de créer un petit magazine à diffuser sur l'ensemble de la commune, deux ou trois fois par an. Avis aux candidats rédacteurs.

L'assemblée adopte le bilan moral à l'unanimité

C. Bilan financier :

Victor Valente présente nos résultats :

Situation exploitation au 31 décembre 2013

en euros		
Postes	CREDIT RECETTES	DEBIT DEPENSES
SOLDE AU 31/12/2012	2512	
ADHESIONS/RENOUVELLEMENTS/DONS	753	
SUBVENTION MUNICIPALE TRACY-LE-MONT	800	
OPERATION LIVRE "BUTTE DES ZOUAVES"	169	0
OPERATION NON A LA DECHARGE		0
OPERATION JOUR DE L'ENVIRONNEMENT	846	247
DOCUMENTATION,ADHESION ASSOCIATIONS		86
ASSURANCE		104
RELATION AVOCAT/ASSUREURS		0
SOUTIEN COLLECTIF "LES BUGRANES"	126	24
DIVERS		221
TOTAUX	2694	681
SOLDE AU 31/12/2013	4524	

Budget prévisionnel 2014

en euros		
Postes	CREDIT RECETTES	DEBIT DEPENSES
SOLDE REEL AU 31/12/2013	4525	
ADHESIONS/RENOUVELLEMENTS/DONS	800	
SUBVENTION MUNICIPALE TRACY-LE-MONT	0	
OPERATION LIVRE "BUTTE DES ZOUAVES"	150	
OPERATION NON A LA DECHARGE		1200
OPERATION JOUR DE L'ENVIRONNEMENT	400	500
DOCUMENTATION,ADHESION ASSOCIATIONS		200
ASSURANCE		120
RELATION AVOCAT/ASSUREURS		2000
SOUTIEN COLLECTIF "LES BUGRANES"		150
AUTRES ACTIVITES		1000
DIVERS		150
TOTAUX	1350	5320
SOLDE PREVISIONNEL AU 31/12/2014	555	

Si les chiffres de 2013 sont certains, ceux de 2014 ne représentent qu'un prévisionnel et nous avons en caisse, aujourd'hui, la somme de 4000 euros, dont une partie constitue une réserve pour

d'éventuels frais de justice ; nous n'avons pas sollicité, en conséquence, une subvention auprès de la mairie.

L'assemblée remercie Victor de la qualité de sa gestion, et adopte le rapport financier à l'unanimité.

Pour terminer sur le sujet des finances, Bruno Guillemain fait une brève présentation du groupe Nef/Crédit Coopératif qui permet de jeter un éclairage particulier sur l'existence de banques éthiques, solidaires, et transparentes.

D. Election d'un membre supplémentaire au conseil d'administration

Ce sujet n'étant pas à l'ordre du jour, Bruno Guillemain sollicite l'aval de l'assemblée pour l'intégrer à celui-ci. Accord à l'unanimité.

Monsieur Pierre Veyssier propose sa candidature. Accord à l'unanimité, ce qui nous amène au chiffre de 6 membres prévu par les statuts.

Aucun autre sujet n'étant abordé, l'assemblée est levée à 20h30

Petite revue de presse :

Oise Hedo 28 05 20

TRACY-LE-MONT

La décharge inquiète toujours les habitants

L'aménagement de la décharge de Moulin-sous-Touvent, située au lieu-dit Château-Gautier, continue d'alarmer les 200 adhérents de l'association «Tracy Environnement». Réunis en assemblée générale le 23 mai, une vingtaine d'entre eux ont écouté leur président, Bruno Guillemain, faire le point sur cet épineux dossier.

Car après la décision rendue par le tribunal administratif d'Amiens en février (autorisant la poursuite de ce projet porté par la société royonnaise Gurdebeke), le collectif a joué sa dernière carte judiciaire en faisant appel (le 17 avril) de ce jugement auprès de la cour de Douai (Nord). Motif invoqué par les opposants ? L'étude d'impact sur l'eau date de 2004, et n'est donc plus d'actualité.

Pourtant, aux dires du président, les espoirs de voir ce recours aboutir sont maigres : «L'appel sera jugé, au mieux, d'ici deux ans. Pendant ce laps de temps, il est vraisemblable que la décharge sera déjà largement utilisée. Il était néanmoins indispensable de montrer que nous ne lâchons pas la parole.»

L'association a également demandé qu'une analyse de la qualité de l'eau du rû de Bernival soit réalisée, préalablement à la mise en route de la décharge, afin de pouvoir mener des études comparatives destinées à connaître l'état de cette ressource.

UNE LUTTE FINANCIÈRE
Aujourd'hui, il ne reste aux «anti-décharge» que peu de moyens pour agir. En tant qu'association locale de protection de l'environnement, le collectif fait partie de la Commission de Suivi des Sites. Un moyen de garder un œil sur le projet. En outre, Bruno Guillemain a demandé aux adhérents de mettre en place une veille informelle. L'idée est de constituer un groupe qui effectuerait, régulièrement, le tour du site afin de surveiller ce qui s'y passe et d'alerter sur toute anomalie éventuelle.

Mais le président table surtout sur le combat économique pour affaiblir la société Gurdebeke : «A présent, notre lutte se place plus sur le plan financier que juridique. L'entreprise Gurdebeke se retrouve face à de gros concurrents, tels le SMVD (Syndicat mixte de la vallée de POise), sans parler des Suez, Sita et autres Vinci. Il faut faire diminuer ses parts de marché.» La communauté de communes d'Attichy ayant, par exemple, décidé en 2013 de rejoindre le SMVD, ce sont plusieurs milliers de tonnes de déchets qui échappent ainsi à la gestion Gurdebeke. Seule la Communauté de communes des deux vallées (CC2V) continue à passer par cet entrepreneur indépendant. A noter que la commune de Moulin-sous-Touvent envisage d'instaurer une taxe sur les ordures ménagères, ce qui ne manquera pas d'avoir un impact sur les prix pratiqués par l'entreprise Gurdebeke.

Cela suffira-t-il pour enrayer le projet Gurdebeke ? C'est peu probable. Les dirigeants de l'entreprise royonnaise (qui n'ont pas souhaité s'exprimer) devront pourtant attendre un arrêté préfectoral pour commencer à exploiter la décharge.

O. B.



Lors de l'assemblée générale de l'association, le président Bruno Guillemain (en haut) a présenté des photos de site montrant les dégâts infligés aux installations par la pluie (en bas). Toujours opposé à l'exploitation de la décharge Gurdebeke, le collectif entend désormais porter son combat sur le plan économique, puisque les procédures judiciaires ont échoué.

Le Courrier Picard 26 05 2014

TRACY-LE-MONT

La décharge continue de préoccuper les habitants

Contre l'exploitation de la décharge de Moulin-sous-Touvent, Tracy environnement a fait appel auprès de la cour de Douai.



L'aménagement de la décharge de Moulin-sous-Touvent, située sur le captage d'eau de Tracy-le-Mont, est toujours l'objet de la vigilance des 200 adhérents de l'association Tracy environnement. Lors de l'assemblée générale, son président Bruno Guillemain, a exprimé leur désappointement suite aux décisions de justice de janvier et février 2014 : l'entreprise Gurdebeke qui a eu gain de cause peut continuer ses travaux.

L'association a fait appel auprès de la cour de Douai au motif que l'étude de l'impact sur l'eau date de 2004 et paraît insuffisante pour constituer un argument recevable. «L'appel sera jugé au mieux d'ici deux ans, pendant ce temps la décharge fonctionnera», explique Bruno Guillemain. Par souci de précaution, Tracy environnement demande qu'une analyse de l'eau du rû de Bernival soit effectuée afin de pouvoir mener des études comparatives dans les mois et années qui viennent.

La Communauté de communes des Deux Vallées, seule intercommunauté à utiliser la décharge, même une politique de réduction des déchets non valorisés, a-t-il été souligné. Aussi, son exploitant peut être tenté de se tourner vers d'autres départements ou les entreprises pour trouver les 70 000 tonnes annuelles de déchets.

Portes ouvertes des maisons économes

Bruno Guillemain a invité adhérents et villageois à participer aux journées de l'environnement les 18 et 19 octobre prochain. Une nouveauté : le 18, ceux ayant équipé leur maison afin d'économiser l'énergie ouvriront leurs portes afin que chacun puisse avoir un aperçu concret sur ce sujet.